Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/589

24.4.2025

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE N° 294/2024

du 6 décembre 2024

modifiant l'annexe XI (Communications électroniques, services audiovisuels et société de l'information) de l'accord EEE [2025/589]

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement d'exécution (UE) 2024/2000 de la Commission du 24 juillet 2024 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1070 afin de rationaliser les obligations de faire rapport sur son application et de permettre l'utilisation de systèmes à antenne active ([1]) doit être intégré dans l'accord EEE.

(2) Il convient dès lors de modifier l'annexe XI de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La mention suivante est ajoutée au point 5czsb [règlement d'exécution (UE) 2020/1070 de la Commission] de l'annexe XI de l'accord EEE:

«, modifié par:

— **32024 R 2000**: règlement d'exécution (UE) 2024/2000 de la Commission du 24 juillet 2024 (JO L, 2024/2000, 25.7.2024).»

Article 2

Les textes du règlement d'exécution (UE) 2024/2000 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 7 décembre 2024, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE aient été faites (*), ou à la date d'entrée en vigueur de la décision du Comité mixte de l'EEE n° 277/2021 du 24 septembre 2021 ([2]), si celle-ci intervient plus tard.

([1]) JO L, 2024/2000, 25.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2000/oj.
(*) Pas de procédures constitutionnelles signalées.
([2]) JO L, 2024/475, 22.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/475/oj.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 6 décembre 2024.

Par le Comité mixte de l'EEE
Le président
Anders H. EIDE